RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 06205
Numéro SIREN : 422 350 827
Nom ou dénomination : ABC CABINET MEGANE

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2020 sous le numéro de dépôt 100165

ABC CABINET MEGANE

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 €
Siège social : 67 rue Saint Jacques
75005 PARIS

422350823 **RCS PARIS**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
le quatorze septembre,
à dix heures,

Les associés de la société ABC CABINET MEGANE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Conformément aux dispositions statutaires, il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Roseline VAILLEUX, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 80 actions sur les 80 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ***Lecture du rapport de la Présidente,***
- ***Nomination de Directeurs Généraux,***
- ***Questions diverses,***
- ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.***

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

RV LG SG

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme à compter du 14 septembre 2020, en qualité de Directeur Général de la société et pour une durée illimitée :

Monsieur Sylvain GRIGNON
Né le 3 octobre 1979 à NIORT (79)
De nationalité française
Demeurant 26 rue du Royaume Uni 33600 PESSAC

Monsieur Sylvain GRIGNON disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Sylvain GRIGNON a informé préalablement qu'il acceptait les fonctions de Directeur Général et a déclaré, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIME ERESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme à compter du 14 septembre 2020, en qualité de Directeur Général de la société et pour une durée illimitée :

Monsieur Loïc GRIGNON
Né le 2 mars 1981 à NIORT (79)
De nationalité française
Demeurant 75 rue de la Verrerie 79000 NIORT

Monsieur Loïc GRIGNON disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Loïc GRIGNON a informé préalablement qu'il acceptait les fonctions de Directeur Général et a déclaré, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

RV LG SG

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente et les deux Directeurs Généraux présentement nommés.

Roseline VAILLEUX
Présidente

Sylvain GRIGNON (1)
Directeur Général
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général
Grignon

(1) *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*

Loïc GRIGNON (1)
Directeur Général
BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

(1) *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*